

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal Séance
du 8 février 2021 à 16h30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du code des collectivités territoriales.

Présents : DAVID Pierre, POURCHET Roland, BAUDUFFE Sylvette, BERINGS Luud, BURGUET Michel, DAUVERGNE Pascal, LABONNE Jean Louis, PIERRE-FRANCOIS Emmanuel, POURRE Jacky.

Jacky POURRE est désigné secrétaire de séance.

Pierre DAVID, 1er Adjoint, Maire par suppléance demande l'approbation du compte -rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020, ainsi que celui du 25 septembre 2020 rectifié à la demande de Roland POURCHET. Le conseil approuve à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour : 1. Approbation devis supplémentaire pour la restructuration du cimetière. 2. Décision modificative de virement de crédits au BP 2020 Assainissement. 3.Régularisation indemnités élus. 4. Questions diverses.

1. Approbation devis supplémentaire pour la restructuration du cimetière.

Le Conseil approuve le devis supplémentaire de la Société ELABOR pour un montant de 5 320,08 euros TTC, nécessaire à l'assistance et à la gestion du cimetière. Toutefois le Conseil demande la renégociation de l'échéancier de paiement pour l'ensemble des travaux à venir. (Relevage de sépultures)

2. Décision modificative de virement de crédits au BP 2020 assainissement.

Le Conseil approuve à l'unanimité une décision modificative de virement de crédits d'un montant de 232,15 euros au BP 2020 assainissement.

3. Régularisation indemnités des élus.

A la demande de la Trésorerie, les indemnités et salaires de décembre 2020 sont calculés et versés en début de mois, hors la démission de Pierre Louis PUYGRENIER n'est confirmée par la Préfecture qu'en date du 11 Décembre. Il convient donc de reconsidérer le calcul de son indemnité de Maire au prorata des jours de présence et de réclamer à l'intéressé le trop perçu. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, après suggestion de Sylvette BAUDUFFE, le Conseil adopte à l'unanimité la décision d'attribuer à Pierre DAVID l'indemnité maximum pour le premier adjoint, c'est à dire, un taux maximum de 9,9 % correspondant à une indemnité brute de 385,05 euros, et ce, à partir du 12 décembre 2020.

Pierre DAVID faisant fonction de Maire par suppléance ne peut pas prétendre à l'indemnité allouée au Maire.

QUESTIONS DIVERSES.

Pierre DAVID propose de déléguer à Roland POURCHET la fonction d'officier d'état civil, car à ce jour, il est le seul à pouvoir exercer cette fonction.

Pierre DAVID nous informe, qu'en raison des démissions de Jean BRAULT et de Pierre-louis PUYGRENIER, ce sont leurs suppléants qui assureront la fonction de représentation dans les organismes extérieurs, jusqu'à la mise en place du nouveau conseil municipal.

En ce qui concernent les commissions communales, une solution provisoire est mise en place, à savoir :

Communication : Jacky POURRE remplace Sylvette BAUDUFFE qui s'est retirée de cette commission depuis septembre 2020.

Sécurité publique : Luud BERINGS remplace Jean BRAULT et Pierre DAVID remplace Pierre-Louis PUYGRENIER

Affaires sociales : Emmanuel PIERRE FRANCOIS remplace Jean BRAULT

Correspondant Défense : Pierre DAVID remplace Pierre-louis PUYGRENIER

Pierre DAVID nous informe que lors de la réunion des maires pour la contractualisation départementale 2021 /2023 (canton d'UZERCHE), il est précisé que les subventions sont revues à la baisse (de 43 à 31 millions d'euros).L'action dominante sera la sobriété écologique.

Lors de cette réunion, Pierre DAVID a demandé la réfection de la route détériorée lors des travaux effectués sur le mur de soutien de celle-ci.

A ce sujet, Roland demande les conditions de mise en place de 2 ralentisseurs aux entrées et sorties du bourg. Certains élus ne sont pas partisans de cette solution et Jacky propose la mise en place de bandes rugueuses.

Pierre souhaite qu'une commission se charge de la mise en place (étude et devis) de la signalisation et de l'information (parking, toilettes, OT...)

Suite aux dégradations du Pont RICHARD, le conseil réfléchit à la réparation et à la réfection totale de cet ouvrage qui sera le lieu de passage privilégié lors des manifestations festives du fait de l'ouverture du parking du Petit Bois. Une demande de subvention est à prévoir.

Une autre commission se chargera de la finalisation du parking (sécurité, traversée de route, éclairage...)

Manu s'est intéressé à l'état de la rivière, et nous fait part que nombres d'arbres obstruent le cours d'eau, un repérage sera fait et les propriétaires seront invités à y remédier. Faute de quoi, la mairie se chargera de faire intervenir des entreprises extérieures. La prestation sera à la charge des propriétaires.

Jacky demande que soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil, le devenir de l'appartement inoccupé dans les anciennes écoles, ainsi que le gîte communal et l'ancienne épicerie.

Roland pose la question de l'attribution du fauchage et des conditions pour les deux terrains

communaux situés proche du cimetière.

Roland souhaite que le secrétariat, fréquemment en panne de téléphone fixe puisse souscrire un abonnement à bas coût pour l'utilisation d'un portable (déjà en possession de la mairie), et utile pour l'envoi de SMS d'information aux habitants ne possédant pas d'adresse internet, mais nous ayant fournis tout de même un numéro de portable.

Pour information, Roland signale que plus de 50 foyers ont déjà répondu positivement au coupon réponse distribué avec Ségur infos.

Sylvette nous fait part de son étonnement et de son mécontentement sur différents sujets, elle relate également le questionnement de certains habitants :

- 1 Les travaux d'empierrement sur un talus effondré chemin de Pinoly non prévus.
- 2 Mauvaise distribution des colis aux anciens
- 3 Coupon réponse Ségur infos en doublon avec le recensement
- 4 Information sur réseaux sociaux de Ségur infos
- 5 Non information dans Ségur infos de son retrait de la commission communication et de son abandon de délégation en la matière de communication.
- 6 Très jolie décoration de Noël dans le village, mais les indemnités de Roland couvrent elles les dépenses occasionnées à ce sujet ? et peut-on affirmer que cela n'a rien coûté à la commune tel qu'il précisé dans le bulletin d'infos ?
-

En réponse :

-1 Ces travaux concernent la commission travaux. Cette commission a toute autorité pour déclencher des réparations liées à l'urgence d'une situation, elle a profité de la présence du matériel du SIVA et le Maire de l'époque a de plus donné son aval.

-2 Pierre et Roland étaient au courant de la situation, cela ne concerne qu'une seule personne, aucune faute n'a été commise, ni autre grief relevé.

-3 Le recensement est confidentiel et les informations recueillies sont strictement réservées à l'INSEE. La Mairie qui ne possède que peu de données concernant la population a profité de ce coupon pour demander des informations et mettre à jour ses propres fichiers.

-4 Oui, nous sommes d'accord pour dire que les infos municipales n'ont pas à être publiées sur les réseaux sociaux en l'état et sans l'aval de la municipalité.

-5 La lettre de la démission remise en main propre au Maire de l'époque n'a jamais été remise au secrétariat, l'arrêté de délégation n'a pas été annulé et la composition des commissions communales n'a pas été validée en conseil.

-6 Le devis des traversées lumineuses a été accepté par l'ancien maire, il correspond aux indemnités que Roland n'a pas perçues, les boules, les rubans et les bombes de peinture ont été offerts par les bénévoles. D'autres personnes ont pris à leurs comptes les frais de carburant et les trajets pour la

location de la nacelle sans rien exiger en échange.

Pascal signale que les travaux effectués sur les routes communales sont de mauvaise qualité.

En conclusion, de nombreux élus s'insurgent de l'explosion des incivilités et nuisances sur le territoire communal, la gendarmerie de Lubersac est fréquemment contactée.
Les investigations sont toujours en cours.

La séance est levée à 18h30.